

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES EFE MONTAIGNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
14 JUIN 2016

01 BP 679 recette principale COTONOU République du BENIN

Tél : 229-21 30 17 28 Fax : 229-21 30 04 86

Établissement reconnu par le Ministère français de l'Éducation nationale conformément aux lois 75-620 du 11/07/1975 et 90-588
du 06/07/1990 portant création de l'Agence et au Décret n° 93-1084 du 09/09/1993 – N° établissement 3270002A

L'AN DEUX MIL SEIZE

LE 14 JUIN A 18 HEURES 30

A la nouvelle salle de réunion de l'EFE Montaigne.

Les membres (parents d'élèves) de l'association des parents d'élèves (APE) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Cotonou (BENIN) au siège de l'association à l'EFE Montaigne sur convocation du Président du Conseil d'Administration par lettre adressée à chaque membre dans le délai statutaire.

➤ Les Membres du CA/APE présents ou représentés :

Nadine DOSSOU SAKPONOU, Présidente du Conseil d'Administration de l'A.P.E
Chakirou TOUKOUROU, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'A.P.E,
Mickaël VERFAILLIE, Secrétaire,
Laure KOUTON, Trésorière,
Coralie LASCARIS, Vice-trésorière,
Tommaso BERRUTI, Membre,
Dior OSSENNI, Membre,
Cosme Zinsou CAPO, membre, représenté par Chakirou TOUKOUROU
Ousmadath ASSANI, Secrétaire Adjointe représentée par Laure KOUTON

➤ Administration

Laurence Lavandier, Proviseure de l'EFE Montaigne
Catherine DALLE NOGARE, Directrice du primaire,

➤ Invités :

Béatrice JOURDAN, DAF de l'EFE Montaigne

La Présidente du Conseil d'Administration, **Nadine DOSSOU SAKPONOU** ouvre la séance à 18 heures 30.

Elle informe l'assemblée générale ordinaire des parents que le nombre de parents présents est de 11 familles et 2 procurations.

Le quorum requis pour tenir l'assemblée générale ordinaire étant de 152 familles présentes ou représentées, Nadine DOSSOU-SAKPONOU a ajourné la séance de 18 heures 30 et a procédé à une deuxième convocation de l'assemblée générale ordinaire trente minutes plus tard conformément aux statuts de l'APE.

L'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2016 se tient sur deuxième (2^{ème}) convocation en présence de 31 familles présentes et 6 représentées.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1- Approbation de l'ordre du jour

2 – Compte de gestion 2015

3 – Affectation du résultat

4 – Sécurité

5 - Piscine

1 - Approbation de l'ordre du jour

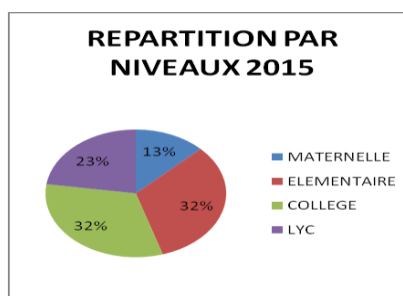
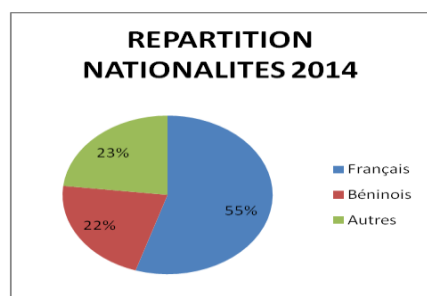
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

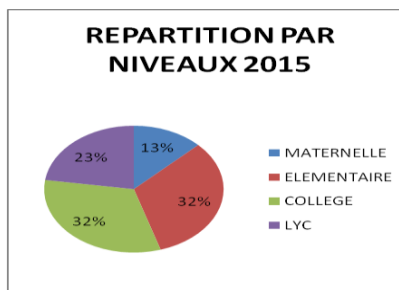
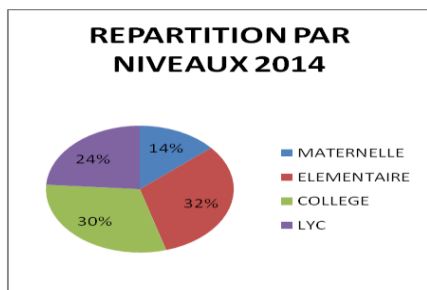
2 – Compte de gestion 2015

Mesdames LASCARIS et KOUTON présentent le compte de gestion 2015.

Les effectifs et répartition par niveau :

Entre la rentrée de septembre 2014 et celle de septembre 2015, nous avons connu une hausse des effectifs de 3,08% , passant de 1005 élèves inscrits à 1036.





Les résultats aux examens :

BACCALAUREAT :

Série	Inscrits	Reçus	Mentions
Série ES	28	25 89.3%	13 52%
Série S	29	26 89.6 %	20 76.9%
Série L	10	9 90 %	5 55.5%
TOTAL	67	60 89.5%	38 63.3%

BREVET DES COLLEGES :

Inscrits	Reçus	Mentions
71	69 97.2%	49 71%

L'évolution des ressources humaine entre 2014 et 2015 :

	2015	2014
Contrats Locaux dont	76.5	66
<i>Administratifs</i>	7	6
<i>Atos</i>	21	22
<i>Enseignants (en nbre de personnes)</i>	42.5	33
<i>Surveillants</i>	6	5
Contrats Résidents	28	28
Contrats Expatriés dont	10	10
<i>Administratifs</i>	3	3
<i>Enseignants</i>	7	7
TOTAL	114.5	104

Elles sont revenues sur la fin du projet immobilier et des investissements notamment sur l'achat d'ordinateurs, vidéoprojecteurs, mobilier des nouveaux locaux administratifs, 2 photocopieurs, 1 autocommutateur téléphonique.

Un point a été fait sur les fonds disponibles sur le DAT rémunéré à 5.9%. Au 31 décembre 2015, le DAT s'élevait à 1 000 000 000 FCFA Ce placement, disponible à tout moment, en plus de la rémunération obtenue sur le compte courant BOA, a permis de générer un montant d'intérêts de près de 66 millions de FCFA sur l'année 2015.

Un état de la trésorerie structurelle est commenté :

BANQUE	MONNAIE	janv-15	avr-15	juin-15	sept-15	déc-15
BOA	FCFA	120 862 813	412 809 815	373 924 706	241 347 718	415 858 836
BNP	FCFA	105 252 145	136 248 173	80 832 590	213 747 489	90 893 698
DAT	FCFA	1 200 000 000	1 200 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
TOTAL	FCFA	1 426 114 958	1 749 057 988	1 454 757 296	1 455 095 207	1 506 752 534

Mesdames Kouton et Lascaris ont ensuite présenté aux membres du CAE, l'exécution budgétaire 2015 qui est annexée à ce présent procès-verbal.

En conclusion, nous avons :

Total général des emplois : 2 783 906 500 FCFA (pour rappel : 2 598 130 444 en 2014)

Total général des ressources : 3 019 624 244 FCFA (pour rappel : 2 933 991 351 en 2014)

Excédent budgétaire : 235 717 744 FCFA (pour rappel : 335 860 907 FCFA en 2014)

Le bilan et le compte de résultat ont ensuite été présentés et commentés (annexés au PV) pour un résultat net de **283.525.803 Fcfa en 2015**.

Pour terminer cette présentation, elles donnent la parole au rapporteur du cabinet DELOITTE, notre auditeur comptable qui a émis deux réserves sur nos comptes 2015 :

- la valeur des biens immobilisés qui ne tient pas compte des destructions effectuées au cours du projet immobilier. Deloitte ne peut donc pas se prononcer sur la valeur réelle de l'ensemble de l'établissement (existant, détruit, rénové).

- le montant de 179 millions généré par un beug informatique entre le logiciel de facturation (Factos) et le logiciel comptable (Sage). Deloitte indique toutefois que cette créance est bel et bien fictive.

Cet extrait du rapport est annexé au compte rendu de cette réunion.

Pour terminer cette présentation détaillée, l'intervenant du cabinet DELOITTE, insiste sur le fait que la responsabilité d'un auditeur comptable est de contrôler l'ensemble de la comptabilité, Dd vérifier l'ensemble des documents en vue d'établir un rapport de gestion.

Ce rapport présente des recommandations. Il rappelle que l'audit a été fait en vertu des règles applicables au Bénin.

Des anomalies sont constatées sans gravité pour la comptabilité.

L'auditeur lit ses conclusions annexées à ce présent procès-verbal.

Questions des parents suite à la présentation des comptes de gestions :

Explications AVS ? Mme LASCARIS rappelle que ce sont des Auxiliaires de Vie Scolaire qui accompagnent des enfants en situations de handicap. De plus, l'AVS est en contrat de prestation de service payé à l'heure.

Sur le dépassement du budget en Formations des personnels ? Mme LASCARIS indique que le dépassement est dû au fait qu'il y a plus de formations que prévues mais qu'une partie de ces formations est remboursée par NIAMEY. L'EFE avance et ensuite se fait rembourser.

Pourquoi le budget AVS a-t-il quintuplé cette année et est-ce justifié ? Mme LASCARIS rappelle que cette année la demande a été plus forte que les autres années. Effectivement, 8 enfants en situation de difficultés ont un AVS. La prestation est payée à 60 % par l'établissement et 40 % par les parents. C'est-à-dire que les parents paient en plus des frais d'écolages 40% des frais d'AVS ; Pour éviter les problèmes d'impayés, l'école verse intégralement le salaire aux AVS et refacture aux parents. Madame LAVANDIER prend la parole pour compléter les propos de la trésorière adjointe en disant que l'AEFE vient récemment de sortir une note pour encadrer les AVS. Cette note sera beaucoup plus contraignante. Elle obligera les parents à faire des contrôles médicaux et à faire reconnaître le handicap de leur enfant dans les MDPH. Actuellement en France pour qu'un enfant bénéficie d'un AVS, il faut qu'il passe devant la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées).

Pourquoi la somme de créances douteuses ? Mme LASCARIS intervient et rappelle qu'avant l'audit comptable, cette somme était provisionnée un peu au hasard et que suite à l'audit comptable, nous pouvons y mettre la réalité des chiffres. Ensuite, le montant des créances douteuses correspond à des sommes d'argent que nous ne sommes pas sûr de pouvoir recouvrer. Ce sont des familles qui ont quitté l'EFE MONTAIGNE. Nous avons un huissier qui essaie de retrouver les débiteurs. Or, lors de leur départ du Bénin, c'est un peu plus compliqué.

Madame GBAGUIDI demande pourquoi nous ne faisons pas appel à un cabinet de recouvrement international. Madame la présidente répond que nous ne voulons pas prendre ce genre de cabinet pour éviter de payer les intermédiaires.

Un papa intervient et dit que lorsque l'on quitte l'école, les familles doivent récupérer le livret scolaire des enfants et l'exéat. Pourquoi ne pas retenir ces documents si le solde de la facture est débiteur ?

Madame LAVANDIER répond en disant que lorsqu'on arrive d'un pays étranger pour se réinscrire en France, bien souvent les parents ne fournissent pas le dossier mais les écoles doivent malgré tout inscrire les enfants (obligation de scolariser les enfants.)

Une maman intervient sur les délais pour payer les frais d'écolage. Les factures arrivent la veille des vacances scolaires et la limite pour payer est le jour de la reprise. Souvent les horaires de caisse sont changés et du coup, des familles se retrouvent avec des enfants qui risquent d'être exclus. Merci de prendre en compte pour l'année prochaine. Madame la proviseure a pris note de cette remarque.

Questions sur les "Autres achats consommés" ? Mme LASCARIS intervient et indique que cette dépense correspond à l'ensemble du matériel du nouveau laboratoire.

Comment fait-on pour assurer des bâtiments dont on ne connaît pas la valeur ? MME LASCARIS indique que l'ensemble des bâtiments est assurée au prix réel du montant des travaux ou rénovations. Nos assurances couvrent les bâtiments en valeur à neuf, même pour ceux qui sont d'anciens bâtiments rénovés. Donc nous sommes assurés au-delà de leur valeur.

L'année prochaine, un audit sera effectué pour connaître la valeur réel de l'ensemble de nos bâtiments. Nous aurons alors terminé la réception des bâtiments suite aux travaux.

Plus de questions sur la présentation du compte de résultat, nous remercions l'auditeur comptable pour sa présentation. Il quitte la salle à 20h 12.

La présidente du conseil d'administration soumet au vote le compte de gestion de 2015. Elle demande si l'assemblée veut voter à main levée. La réponse est oui à l'unanimité.

Elle indique qu'il faut dans un premier temps voter pour le compte de gestion. Ensuite savoir si l'assemblée donne le quitus au conseil d'administration l'association des parents d'élèves pour sa gestion.

VOTE POUR LE COMPTE DE RESULTAT 2015

32 votants et 6 procurations :

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

LE COMPTE DE RESULTAT 2015 EST APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

VOTE POUR LE QUITUS.

32 votants et 6 procurations :

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

LE QUITUS EST ACCORDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 – Affectation du résultat

Madame LASCARIS explique que chaque année, en comptabilité, nous faisons des reports à nouveau avec les dettes et les créances. Mais nous ne le faisons pas avec le résultat. Or, nous devons le faire mais cela nécessite d'être approuvé par l'Assemblée Générale.

Madame JOURDAN indique pour sa part, que le beug informatique de 178.000.000 doit aussi être affecté.

Le tout avec l'accord avec le Commissaire aux Comptes.

Il faut pour affecter le résultat prendre les résultats des années antérieures, à laquelle on ajoute le résultat 2015 et duquel on déduit le beug informatique.

En chiffre cela donne : 3 009 935 353 + 283 525 803 – 178 119 348 soit une affectation de résultat de **3 114 681 808 FCFA**.

Une maman demande à quoi correspond la dette « fictive » de 179 000 000FCFA ? MME JOURDAN rappelle que ce chiffre énorme nous suit depuis 2 ans. En effet, lors du transfert de logiciel entre FACTOS et SAGE, une écriture comptable est apparue dans la comptabilité, sans aucune contrepartie pour solder cette dette. (Rappel en comptabilité il faut deux mouvements pour solder une facture).

Il s'agit d'un BEUG qui a généré un dette. La seule solution pour effacer cette dette inexplicable est de passer cette écriture sur l'affectation du résultat.

VOTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT 2015

32 votants et 5 procurations :

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

L'AFFECTION DU RESULTAT EST VALIDE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE, Les résultats des comptes 2015 et années antérieures seront affectés sur l'année 2016

4- Sécurité :

Madame LASCARIS fait un rappel des actions et mesures mises en place dans le cadre de la sécurisation de notre établissement. Elle fait un rappel sur la sécurité et la nécessité que tout un chacun soit vigilant. Elle revient sur :

- Rehaussement des murs d'enceinte,

- Construction des sas de sécurité,
- Pose d'épinoches sur les murs d'enceinte. Ce dispositif est plus discret que le concertina. Le matériel a été réceptionné et il est en cours d'installation.
- Pose de films anti bris de glace sur les vitres le long de la rue principale.
- Réalisation de plots le long de la clôture Est et construction de la guérite côté collège suite à notre demande auprès des services techniques de la mairie.
- Amélioration du mode d'identification de la communauté scolaire (cartes nominatives au nom des parents), fouille des visiteurs et achat de raquettes détecteurs de métaux. Et pour les parents qui ne pourraient fournir les photos, nous mettrons en place un système de webcam au secrétariat pour qu'ils puissent se faire photographier.
- L'Éclairage intérieur a été renforcé et l'éclairage de la totalité de l'enceinte extérieure a été réalisé,

Puis, Madame LASCARIS aborde la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Ce PPMS est obligatoire dans les établissements. Il a été rédigé par des membres de la CHST. Ce PPMS identifie un certain nombre de risques :

- incendie, technologiques, sociopolitiques.

Pour chacun des risques, une procédure est établie sur la détermination des moyens à mettre en place, des consignes et des conduites à tenir. On y trouve également des lieux ou zones de regroupement en fonction de la menace.

Des fiches de procédures simplifiées ont également été réalisées, qui sont mises dans chaque salle de classe ainsi que le plan de regroupement. Puis des mallettes avec des fiches réflexes sont données en cas de déclenchement d'un confinement aux personnels identifiés dans le PPMS.

Une fiche sous format A4 a été transmise aux parents sur les réflexes à avoir en cas de confinement.

Mme LASCARIS rappelle que nous ne pouvons pas divulguer l'ensemble du PPMS, car cela pourrait mettre en péril la sécurité de nos installations.

Nous sommes en attente des réponses écrites de la mairie concernant la fermeture de la rue au Nord de l'école. Nous avons un accord verbal pour le moment pour pouvoir installer des barrières mobiles à chaque extrémité de la rue.

Questions relatives à la sécurité :

- Une demande d'un parent pour savoir comment les enfants vont accéder à l'école si les véhicules ne peuvent plus les déposer devant les portails d'entrée ? La présidente rappelle que les enfants peuvent se déplacer à pied. Et que la sécurité prime. Au vu du contexte actuel, les services de l'ambassade ont appuyé notre demande pour faire fermer la rue

principale. Bien évidemment, la rue reste utilisable pour les secours et les riverains de la rue. De plus, la rue sera libre de tout mouvement quand l'école sera fermée. Une information sera faite sur le site de l'école.

Au sujet des photos demandées par sms, un parent signale que les sms ne parviennent pas à tout le monde ? Madame LAVANDIER revient sur les SMS et indique que nous avons un problème avec l'opérateur. Effectivement pour l'instant nous n'avons pas de solutions mais nous y travaillons. Les numéros commençant par 61, 62, 63 et 64 sont concernés. Pour les photos demandées, Madame LAVANDIER répond par l'affirmative. Et pour les parents qui ne pourraient pas envoyer les photos par mail, un système de webcam sera mis en place au secrétariat.

Une maman demande ce que sont des épinoches ? Madame LASCARIS répond que ce sont de petits triangles entrelacés extrêmement coupants en acier inoxydable. Nous avons fait venir ce matériel de France qui nous à couter beaucoup moins cher qu'ici. L'installation est en cours.

5. Piscine

Monsieur VERFAILLIE prend la parole et insiste que ce point est une information et que rien n'est acté.

Il présente les différents réflexions actuellement en cours au sein de l'APE.

- Plusieurs rendez-vous avec les services de la mairie pour obtenir soit un bail emphytéotique soit une concession longue sur le terrain central à l'Est de l'établissement. Deux projets distincts : soit une piscine. Soit une piscine avec les logements des enseignants. (Il rappelle que les logements sont de 1983 et sont très vieillissants. Le budget de + 10 000 000 FCFA pour l'entretien des villas ne peut pas les faire rajeunir). Nous sommes en attente de la mairie sur ce point.

-Destruction des villas pour réaliser un projet piscine/logements sur notre terrain. Par contre, il faudrait trouver une solution alternative pour reloger nos professeurs le temps des travaux. L'APE et l'administration ont fait quelques visites pour acheter ou louer un immeuble d'appartements.

L'appartement type « appart-hotel » se nomme le flamboyant construit en 2009 et appartenant à Madame De MEDEIROS. Il est situé à Cadjehoun, comporte à l'heure actuelle 6 appartements et 10 chambres pouvant être transformées en 3 appartements. Le prix annoncé est de 540 millions de francs CFA. Le flamboyant est également proposé à la location pour 6 millions de francs CFA par mois.

Une autre piste explorée concerne l'achat de villas à Fidjrossè proposées à 80 millions de FCFA.

- Monsieur BERRUTI prend la parole pour faire un point sur son rendez-vous à l'hôtel du PORT pour trouver une alternative temporaire pour que l'Ape puisse prendre le temps de la réflexion sur de gros projets. Il est allé voir l'installation de la piscine de l'hôtel du port. Il y a une pompe neuve et 3 filtres. Le problème est lié à l'étanchéité. En effet, le niveau d'eau est environ 20 cm en dessous du skimmer.

Un rendez-vous sera pris dès que possible avec le propriétaire pour négocier la possibilité que l'EFE Montaigne prenne en charge les frais de réhabilitation de la piscine en contrepartie du non-paiement de la cotisation annuelle. Pour permettre aux enfants de continuer et respecter le programme scolaire imposé.

Un rendez-vous sera également pris avec un spécialiste afin de chiffrer le coût d'une telle réhabilitation.

Un débat s'instaure sur chacun des projets.

La question est également posée au sujet des dangers liés à la station-service qui se trouve juste à côté de l'EFE MONTAIGNE. Monsieur VERFAILLIE explique que lors de la présentation des différentes réflexions sur la piscine, le sujet de la pompe à essence a été évoqué avec les services de la mairie. Le problème du stationnement a été évoqué aussi. Effectivement, les projets ne vont pas voir le jour tout de suite et la solution alternative serait de chiffrer le coût des réparations de la piscine du port. Et en fonction d'engager la dépense pour avoir le temps de la réflexion pour que murissent les projets.

Bien évidemment on veillera à l'intérêt de l'école en matière de coût financier.

Un parent demande ce qu'est un bail emphytéotique ? Monsieur VERFAILLIE répond qu'un bail emphytéotique est un bail immobilier de très longue durée, le plus souvent 99 ans,

La présidente de l'APE reprend la parole et demande l'avis aux parents concernant l'hôtel du port et l'engagement éventuel de crédit pour permettre provisoirement d'envoyer nos enfants à la piscine.

Le vote, effectué à main levée, donne mandat au conseil d'administration à la majorité pour les décisions à prendre dans le cadre de la remise en état de la piscine du port.

6. Divers

Les parents reviennent sur un point particulier qui concerne le recrutement des professeurs. Beaucoup de parents se plaignent de la qualité de certains enseignants. Ils mettent en avant le fait que les professeurs recrutés en contrat local touchent un salaire minimal et que cela pourrait expliquer leur motivation moins grande à travailler correctement. Ils se plaignent que beaucoup de contrats locaux ne sont pas inspectés. Ils demandent, lorsqu'une inspection a lieu, si le rapport de l'inspecteur est pris en compte pour le renouvellement ou non des contrats.

Madame LAVANDIER prend la parole et explique que, dans l'établissement, des formations continues sont mises en place et qu'un budget est prévu pour cela. De plus, l'APE a pris la décision de budgétiser 0,5% de la masse salariale pour la formation des enseignants en contrat local. En ce qui concerne la rémunération de nos professeurs, ils ne sont pas payés avec un salaire minimal. Leurs salaires sont calqués sur ceux de la France.

En ce qui concerne les expatriés et les résidents, ils sont gérés. Nous n'avons aucun pouvoir sur ces contrats.

Il est rappelé que les budgets de l'AEFE ont tendance à baisser et que l'EFE a un ratio de professeurs en contrat local de quasiment 50%. Au vu de ces chiffres, nous avons peu de

chance de perdre d'autres postes de résidents. C'est pour cela que le choix a été fait de faire une demande de poste de résident supplémentaire en langue pour l'année prochaine.

En ce qui concerne les inspections, madame LAVANDIER insiste sur le fait que cette année 2 inspections ont eu lieu. Le rapport d'inspection sert effectivement de base pour décider si nous gardons ou non un enseignant sous contrat. D'ailleurs cette année un ne sera pas renouvelé.

Madame LASCARIS explique comment sont titularisés les professeurs recrutés en contrat local et les difficultés que nous rencontrons en tant qu'employeur.

Après un passage devant la commission de recrutement, il sont en CDD pour une durée de 1 an avec un mois d'essai. Ce mois ne permet pas d'être objectif sur les qualités pédagogiques. Mais après ce mois d'essai, nous ne pouvons plus rompre le CDD

Durant son année, un tuteur est là pour le guider, lui apporter les clés pour réussir. Puis un rapport est fait sur la manière de travailler, d'enseigner. Ensuite, en conseil d'administration, au vu du rapport et des avis de l'administration, le CA valide le renouvellement du CDD ou non.

Le CDD est reconduit pour 2 ans. Durant cette période, nous l'observons toujours et en fonction des résultats nous passons ensuite en CDI. Il faut donc en moyenne 3 ans pour que le professeur recruté en contrat local finisse par décrocher un CDI.

Au vu des remontées des parents, nous sommes en train de réfléchir pour les recrutements futurs et en conformité avec le code du travail, pour insérer une clause de « réussite d'enseignement ». Ainsi, la non capacité de l'enseignant à faire de la pédagogie et appliquer les méthodes d'enseignement comme nous l'entendons dans le système éducatif français, deviendrait une cause de licenciement. Reste la question de savoir si cela est légal, et qui est habilité à en décider?

Madame La Présidente tient à ajouter un point supplémentaire à ce point divers :

Elle informe l'assemblée générale que le conseil d'administration de l'association des parents d'élèves de l'EFE MONTAIGNE est en désaccord sur un point avec l'Administration. L'Ape applique des règles claires en matière d'impayés. Tout parent qui ne règle pas les frais d'écolages dans un certain délai et après plusieurs relances, voit son enfant exclu de l'école jusqu'à recouvrement de la dette.

Or, la règle que nous appliquons n'est pas la même règle que l'administration applique à certains professeurs résidents de l'école qui ne paient pas les frais d'écolage.

En effet, nous avons des cas où les professeurs ne paient ni les frais d'écolage, ni les loyers des villas (qui, pour rappel, est de 250 000FCFA). Certains cumuls des dettes de plusieurs millions.

La question est simple que devons-nous faire ? Devons-nous appliquer deux poids deux mesures ? Car souvent l'administration nous répond que si nous menaçons d'exclure les enfants d'enseignants les professeurs se mettront en grève ou en arrêts maladies !

Les parents demandent si les professeurs touchent une indemnité pour paliers aux frais d'écolage. Madame la présidente répond que les professeurs touchent effectivement l'avantage familial qui couvre les frais d'écolages. Un professeur dans la salle dit qu'effectivement les enseignants touchent le supplément familial. Par contre, l'enseignant indique que le cout de la vie au Bénin n'est pas si bas qu'on le dit ; Si on veut manger des produits européens, cela coûte très cher. De plus, les enseignants résidents n'ont pas le droit aux bourses.

La présidente demande la conduite à tenir en matière d'impayés et demande quitus à l'assemblée générale.

VOTE pour l'EXCLUSION des élèves en situation d'impayé. Règle applicable à tous.

Nombre de votants 31 : 26 présents, 5 procurations

POUR : 29

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

LA DECISION EST VALIDEE POUR QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION puisse appliquer la même règle d'exclusion à tous les élèves en situation d'impayé. Cette règle s'appliquera à tout le monde y compris les enseignants de l'EFE Montaigne

La présidente remercie cordialement les parents présents à l'assemblée générale pour la confiance qu'ils accordent dans le conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a pris fin à 21 heures 20 minutes

Secrétaire de séance

Mickaël VERFAILLIE

Présidente de séance

Nadine DOSSOU SAKPONOU

EXECUTION DU BUDGET 2015

Les recettes

RECETTES	Budget 2015	consommation budgétaire	% réalisation	écart
Produits de scolarité	2 127 930 100	2 209 732 899	104%	81 802 799
Inscriptions	73 000 000	90 050 000	123%	17 050 000
Movement fournisseurs Primaires	17 840 000	18 760 000	105%	920 000
sous total Recettes scolarité	2 220 370 100	2 318 542 899	104%	98 172 799
Diverses recettes	390 000	28 173 197	8049%	27 823 197
FSE/ Maison des Lyéons	0	871 900		871 900
participation des familles aux voyages pédagogiques	15 947 200	10 730 000	67%	-5 217 200
Fournisseurs APL		3 240 000		3 240 000
Don FSE autofinancement voyages pédagogiques	0			0
Mutualisation FC	38 000 000	80 209 429	187%	24 209 429
Soutiens ou subventions AEPF	273 000 000	383 110 898	139%	110 110 898
sous total Autres Recettes	323 297 200	466 334 782	143%	141 037 582
Location villas	30 400 000	28 400 000	93%	-2 000 000
Droits d'examen	18 000 000	11 390 000	63%	-4 610 000
Produits financiers	30 000 000	72 918 174	242%	42 918 174
sous total Autres Produits	86 400 000	122 308 174	141%	35 908 174
TOTAL RECETTES	2 632 067 300	2 907 282 792	110%	275 215 492
TOTAL RECETTES MOINS BOURSES	2 339 067 300	2 344 072 093	100%	15 004 793

EXECUTION DU BUDGET 2015

Les dépenses

DEPENSES	Budget 2015	consommation budgétaire	% réalisation	écart
Eau	2 000 000	1 547 860	77%	-452 120
Electricité	46 000 000	51 192 571	111%	5 192 571
Carburants, lubrifiants	7 000 000	6 502 258	119%	1 502 258
Produits d'entretien-vêtements de travail	4 000 000	3 711 524	93%	-288 476
Fournitures de bureau et administratives	19 000 000	19 364 877	104%	364 877
Petit matériel et outillage	6 000 000	57 208 511	620%	51 208 511
Bibliothèques	9 000 000	9 000 000	100%	0
Dépenses d'enseignements	128 939 230	128 997 148	100%	57 918
Fournitures scolaires du primaire	17 840 000	18 760 000	105%	920 000
Fournitures APL	0	3 240 000		3 240 000
Achats non stockés: sous total	233 179 230	274 944 346	118%	41 765 116
Locations et charges locatives dont location terrain BCIAD + bus + piscine	5 000 000	11 582 925	232%	-6 582 925
Entretien - maintenance - contrats	43 000 000	51 825 548	74%	-11 175 492
Entretien et réparations villas	10 000 000	6 878 254	69%	-3 121 746
Assurances	19 080 000	22 948 880	120%	3 868 880
Abonnements, documentation prélogo	3 000 000	3 000 000	100%	0
Publications	250 000	0	0%	-250 000
Documentation générale	150 000	221 067	147%	71 067
Téléphone	2 000 000	1 855 898	93%	-144 102
Internet	4 300 000	6 299 797	146%	1 999 797
Transports sur achats	10 000 000	9 655 891	97%	-344 109
frais postaux	600 000	3 976 993	663%	3 376 993
Services externes: sous total	97 930 000	160 448 832	164%	62 518 832

EXECUTION DU BUDGET 2015

Les dépenses

DEPENSES	Budget 2015	consommation budgétaire	% réalisation	écart
Autres frais bancaires	2 000 000	6 696 911	335%	4 696 911
Honoraires	7 500 000	8 300 000	111%	800 000
Stages : Coordonnement continu des				
Personnels MUTUALISATION IC	36 000 000	62 040 666	172%	26 040 666
Voyement IC NIAMEY	12 441 574	7 811 457	63%	-4 630 117
Formation continue des Personnels	3 887 798	3 800 000	98%	-87 798
Missions Pédagogiques	750 000	2 657 872	353%	1 907 872
Frais Baccalauréat et examens	26 000 000	6 545 375	25%	-19 454 625
Collations (PAPSE)	300 000	282 382	94%	-17 618
For intérimaire et Prestataires (AV3)	7 000 000	35 000 000	500%	28 000 000
For intérimaire et Prestataires (Pédagogiques)		27 000 000		27 000 000
For intérimaire et Prestataires (Matériaux locaux particuliers)	18 000 000	19 319 562	107%	1 319 562
Frais de recrutement de personnel	0	811 614		811 614
Fonctionnement APE	300 000		0%	-300 000
Dons	300 000	4 154 800	851%	3 854 800
Réceptions	4 000 000	12 956 152	324%	8 956 152
Autres services extérieurs sous total	118 839 370	199 312 591	168%	80 473 221
Autres amendes pénales et fiscales autres				
droits	1 000 000	1 361 727	136%	361 727
Impôts et taxes	1 000 000	1 361 727	136%	361 727
Rém personnel TOS	40 824 207	43 462 469	111%	4 638 262
Rém personnel administratif	47 290 535	66 264 190	140%	18 973 655
Rém personnel enseignant local	412 972 071	437 641 033	111%	44 668 964
Participation rémunération résidents	429 001 087	472 852 494	111%	47 851 427
Primes TOS	6 335 532	6 348 020	103%	212 488

EXECUTION DU BUDGET 2015

L'investissement

RECETTES INVESTISSEMENTS	Budget 2015	Réalisé	Ecart	Ecart en %
Amortissements	102 797 400	112 441 493	100%	9 644 093
Recette de subvention d'investissement				0
Total recettes investissements	102 797 400	112 441 493	100%	9 644 093

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Investissements	Budget 2015	consommation budgétaire	% réalisation	écart
2 Bus	43 000 000			-43 000 000
Logiciels informatiques	3 000 000	13 981 752	230%	8 981 752
Autres installations et agencements	60 000 000	59 301 935	99%	-698 065
Installations et agencements : Villus	10 000 000	300 000	3%	-9 700 000
Mobilier		28 331 039		28 331 039
Matériel informatique de bureau et matériel de bureau	4 000 000	10 096 390	252%	6 096 390
Matériel informatique scolaire et matériel scolaire	15 000 000	31 961 449	152%	7 961 449
Matériel de froid	15 000 000	1 479 900	10%	-13 524 100
Matériel OUTILAGE et mobilier de cuisine		13 801 047		13 801 047
Total dépenses investissements et emprunts	164 000 000	160 249 912	98%	-3 750 488
Total général des dépenses	2 480 325 245	2 783 908 900	112%	303 583 255
Total général des recettes	2 734 864 708	3 019 624 344	110%	284 759 336
Excédent budgétaire	254 539 463	235 717 744	93%	-18 821 719

EXECUTION DU BUDGET 2015 LE PROJET IMMOBILIER

FINANCEMENT PROJET IMMOBILIER	Budget 2015	Réalisation au 31/12/2015	Ecart budget/réalisé	Ecart en %
Investissements				
Autres installations et agencements : Extension	800 000 000	301 843 199	50%	-398 157 849
Frais divers	8 000 000	0		-8 000 000
meublier	100 000 000	40 088 039	40%	-59 912 941
Frais transit mobilier	0			0
Matériel de sécurité	20 000 000			-20 000 000
Suivi du projet immobilier	30 000 000	28 552 129	95%	-1 447 871
total	758 000 000	370 262 943	49%	-388 737 857
Total dépenses investissements et emprunts	758 000 000	370 262 943	49%	-388 737 857
Total général des dépenses	758 000 000	370 262 943	49%	-388 737 857

LE BILAN 2015

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014	Variation	%
Charges immobilisées	0	5 955 357	-5 955 357	-100,00%
Immobilisations incorporelles	14 757 808	3 584 606	11 173 202	311,70%
Immobilisations corporelles	2 356 509 814	1 940 079 980	416 429 834	21,46%
Immobilisations financières	3 913 151	3 913 151	0	0,00%
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 375 180 773	1 953 533 094	421 647 679	21,58%
Actif circulant HAO		0	0	
Stocks		0	0	
Fournisseurs avancés	0	5 158 166	-5 158 166	
Créances clients	291 542 129	260 610 722	30 931 407	11,87%
Autres créances	222 181 404	209 355 706	12 825 698	6,13%
TOTAL CREANCES	513 723 533	475 124 594	38 598 939	8,12%
Troisième Actif	1 387 149 537	1 515 897 197	-128 747 660	-8,49%
TOTAL DE L'ACTIF	4 276 053 843	3 944 534 885	331 498 958	8,40%

LE BILAN 2015

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014	Variation	%
Dotation initiale	516 697 628	516 697 628	0	0,00%
Réserves		0	0	
Recours à nouveau	3 009 935 353	2 716 478 996	293 456 357	10,80%
Résultat de l'exercice	283 525 803	293 456 357	-9 930 554	-3,38%
Subventions d'investissement		0	0	
CAPITAUX PROPRES	3 810 158 794	3 526 632 991	283 525 803	8,04%
Dettes financières	870 168	15 269 942	-14 399 774	-94,30%
Provisions pour risques et charges			0	
Clients avancés	154 258 233	116 906 253	37 351 980	31,95%
Fournisseurs d'exploitation	297 180 230	236 199 398	60 980 832	25,82%
Dettes fiscales	327 120	11 105 774	-10 778 654	-97,05%
Dettes sociales	0	6 840 820	-6 840 820	-100,00%
Autres dettes	13 259 298	31 599 707	-18 340 409	-58,04%
TOTAL DETTES	465 895 049	417 921 894	47 973 155	11,48%
TOTAL DU PASSIF	4 276 053 843	3 944 554 885	331 498 958	8,40%

LE COMPTE DE RESULTAT 2015 :

PRODUITS	31/12/2015	31/12/2014	Variation	%
Chiffre d'affaires	2 383 371 533	2 368 317 887	15 053 646	0,64%
Subventions d'exploitation	364 029 036	368 992 167	-4 963 131	
Reprises de provisions	31 317		31 317	
Autres produits	555 205		555 205	
Transfert de charges d'exploitation	60 209 429		60 209 429	
SOUS TOTAL PRODUITS	2 808 196 520	2 737 310 054	70 886 466	2,59%
CHARGES	31/12/2015	31/12/2014	Variation	%
Autres Achats consommés	249 508 302	176 793 418	72 714 884	41,13%
Transports	3 761 187	14 453 307	-10 692 120	-73,98%
Services extérieurs	813 521 041	856 682 434	-43 161 393	-5,04%
Impôts et taxes	1 361 727	4 583 158	-3 221 431	-70,29%
Autres charges	34 310 473	143 866 434	-109 555 961	-76,15%
Charges de personnel	1 340 592 156	1 253 095 324	87 496 832	6,98%
Dotat° aux amort. & provis. sur immob.	170 718 582	95 530 460	75 188 122	78,71%
SOUS TOTAL CHARGES	2 613 773 468	2 545 004 535	68 768 933	2,70%
RESULTAT D'EXPLOITATION	194 423 052	192 305 519	2 117 533	1,10%
Produits financiers	72 515 174	101 150 838	-28 635 664	-28,31%
Charges financières	9 883 520		9 883 520	
RESULTAT FINANCIER	62 631 654	101 150 838	-38 519 184	-38,08%
Impôt sur le bénéfice	26 471 097	0	26 471 097	0,00%
RESULTAT NET	283 525 803	293 456 357	-9 930 554	-3,38%



FIN DES ANNEXES –

Secrétaire de séance
Mickael **VERFAILLIE**